



HONORAIRES DE LA SARL CAL4IMMO, AGENCES BENICIMMO ROQUEBRUNE-LE MUY-SAINT-AYGULF AU 1^{ER} AOUT 2018

SIEGE : CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE LOT 8 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS – 04 94 51 65 49

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 5 RUE DE L'ECLAIR-54 RN7 – 83490 LE MUY – 04 98 12 89 96

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 235 RUE ALBERT REY – 83370 SAINT-AYGULF – 04 94 81 05 21

SARL CAL4IMMO SIRET : 534 450 176

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 83 03 2015 000 000 718 VALABLE JUSQU'AU 19/11/2020 DELIVREE PAR CCI VAR LE 20/11/2017

TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE : SARL CAL 4 IMMO REPRESENTANT LEGAL : LIONEL BENBATOUCHE

GARANTIE ALLIANZ IARD : TRANSACTION : 110 000 € - GESTION IMMOBILIERE : 110 000 €

HONORAIRES DE VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR* :

AGENCE DE ROQUEBRUNE : 4% TTC : ROQUEBRUNE, LA MOTTE, PUGET, BAGNOLS, CANTON DE FAYENCE

AGENCE DU MUY : 4% TTC : LE MUY, VIDAUBAN, LES ARCS, TRANS, TARADEAU, DRAGUIGNAN, LORGUES

AGENCE DE SAINT-AYGULF : 5% TTC : FREJUS, LES ISSAMBRES, SAINT RAPHAEL, AGAY, BOULOURIS, SAINTE MAXIME

TERRAINS : 4% jusqu'à 100000€ et FORFAIT DE 10000€ AU DELA

Programme neuf : Conditions du promoteur

***les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur en fonction du mandat ou de la demande du client**

HONORAIRES DE LOCATION :

Les honoraires sont partagés par moitié entre bailleur et locataire selon les prescriptions de la loi du 6 juillet 1989.

Ils sont plafonnés selon les prescriptions de l'article 5 de la loi du 24 mars 2014 n°2014-366 dite loi ALUR, à savoir :

1° Organisation des visites + constitutions du dossier + rédaction du bail = 16 euros du m2 habitable en zone tendue et 12 euros du m2 habitable en zone non-tendue.

2° Etat des lieux : 6 euros du m2 habitable

Selon les conditions tarifaires du groupe 4% immobilier, le total de ces honoraires ne pourra dépasser 8% H.T du loyer annuel hors charge, soit 4.8% TTC à charge du locataire.

GESTION LOCATIVE :

4% H.T - 4.8% TTC DES SOMMES ENCAISSEES

GARANTIE DES LOYERS : 2,5% TTC DU QUITTANCEMENT, LOYER ET CHARGES

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE :

25% TTC DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

MEDIATEUR :

VIVONS MIEUX ENSEMBLE – 456 AVENUE DE LA LIBERATION – 54000 NANCY - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr